

Entente intercommunale Payerne–Montagny

Rapport d'exploitation 2022

Le présent rapport retrace le bilan hydraulique et financier de l'année 2022 (2021). Le volume total d'eau pompée aux puits durant cette année est de :

Nappe de la Praz

- J1 : 4'159 m³ (3'885 m³) ;
- J2 : 129'918 m³ (150'620 m³) ;
- J3 : 46'042 m³ (55'133 m³).

Puits de la Croix de Vaux

- M4 : 53'467 m³ (39'280 m³).

Soit un total de 233'586 m³ (248'918 m³). Il est donc inférieur de 6.16 % (- 16.73 %) à l'année 2021, soit 15'332 m³ de moins (- 50'021). Par rapport à l'année 2021, on constate un léger fléchissement.

La consommation annuelle s'élève pour Montagny à 198'111 m³ (187'056 m³), ce qui représente le 84.81 % (75.15 %) et pour Payerne 35'475 m³ (61'862), soit 15.19 % (24.85 %). Le budget 2022 prévoyait pour Montagny 73.08 % et pour Payerne 26.92 %.

Une partie des travaux mis au budget a été reportée, à savoir la fourniture d'une pompe de réserve (Fr. 9'300.—) et d'un déshumidificateur (Fr. 1'200.—). D'autres prestations d'entretien ont été comptabilisées au niveau de la télégestion (Fr. 1'201.20), d'une pompe (Fr. 425.—), et d'une réparation de conduite entre J2 et J3 (Fr. 1'912.50 et Fr. 1'186.85).

Le total des charges de l'Entente à répartir pour l'année écoulée, y compris les prestations communales de Payerne et Montagny, se monte à Fr. 128'272.85 (Fr. 54'729.75). La plus-value de Fr. 854.85 (- Fr. 31'858.05), par rapport au budget 2022, provient principalement de la différence de coûts entre les prestations non réalisées et celles non prévues (voir ci-dessus). La Commune de Montagny prend en supplément et à son entière charge les coûts d'électricité du pompage au réservoir.

Défini sur la base de l'avenant à la convention approuvé en 2020, la répartition des coûts s'est fait selon les volumes d'eau effectifs passés au compteur, ceci pour chaque commune. Dès lors, les comptes 2022 présentent un montant de Fr. 108'523.90 à charge de Montagny, auquel il faut rajouter les coûts de consommation électrique du pompage (Fr. 5'765.80). Au total, le montant à charge de Montagny s'élève à Fr. 114'289.70. Le montant à charge de Payerne s'élève quant à lui à Fr. 19'748.95.

Échéance de la convention de 2001 – Futur de l'Entente intercommunale

Fin 2023 arrivera à terme la convention qui lie Payerne et Montagny. La question de la reconduire s'est posée, pour les raisons suivantes :

- En 2001, la convention prévoyait que Payerne prélève le 67 % des débits et Montagny le 33 % ;
- Dès 2010, la tendance s'est inversée, Montagny voyant ses prélèvements augmenter de manière importante. Celle de Payerne a suivi la même fluctuation, bien entendu à la baisse ;
- Depuis 2019, Montagny assure également la distribution d'eau sur Mannens et Grandsivaz, via un groupe de surpresseurs installé au réservoir de l'Entente (coûts

d'exploitation 100 % à charge de Montagny). Ses besoins en eau ont ainsi encore augmenté ;

- En 2022, Montagny a prélevé 84.81 % des ressources de l'Entente, Payerne prélevant les 15.19 % restants. Rapporté à la distribution d'eau globale de Payerne (totalité des ressources), l'Entente intercommunale ne représente aujourd'hui plus que 3.2 % de l'eau distribuée.

La Commune de Payerne doit aujourd'hui se diriger vers un approvisionnement en eau de grande capacité, lui permettant de palier à tout problème futur pouvant arriver à une ressource existante. Pour rappel, le puits de la Vernaz à Corcelles représente à lui seul déjà le 68 % de notre approvisionnement, en augmentation régulière.

Plusieurs démarches ont ainsi été initiées, visant à atteindre les objectifs fixés. Ainsi, deux variantes de raccordement au lac de Neuchâtel sont analysées, ainsi qu'une au réseau de Romont (alimenté par les sources de Grandvillard et de Charmey). Une campagne de recherche d'eau, faisant suite à une étude hydrogéologique autour de Payerne, a également été lancée. Les résultats seront connus d'ici cet été.

Consciente des enjeux, et d'entente avec la Commune de Montagny, la Municipalité a décidé de ne pas renouveler la convention de 2001. Les deux Communes resteront cependant reliées l'une à l'autre, pouvant en cas de nécessité assurer une part des besoins en eau réciproque.

Une fois les conditions de sortie réglées (rachat des parts de Payerne par Montagny), le projet sera soumis au Conseil communal pour validation finale.

Jacques Henchoz, Municipal

ABSMAD

Exercice 2022

Avec un total de 2'758 clientes et clients en 2022 (1'689 femmes et 1'069 hommes), contre 2'596 en 2021 (1'604 femmes et 992 hommes), l'augmentation de la clientèle est expliquée par un besoin accru en soins de base. La demande d'aide au ménage a permis d'intégrer cette arrivée de nouvelle clientèle. Proportionnellement, il n'y a pas de modification dans la classification par tranche d'âge et par genre.

Durant l'année, il a été effectué plus de 147'603 heures de prestations de soins au domicile de la clientèle, ce qui représente une légère hausse (0,6 %) par rapport à l'exercice précédent (146'742 en 2021).

Même si la Covid-19, les quarantaines, les isolements et surtout la vaccination, paraissent n'être plus que de mauvais souvenirs, anticipation et innovation font toujours partie du quotidien. Les équipes restent réactives, solidaires et courageuses. Qu'elles en soient félicitées !

L'Association compte 328 collaboratrices et collaborateurs contre 319 en 2021, dont une trentaine de livreurs de repas bénévoles. 62 nouvelles et nouveaux employés ont commencé cette année. En équivalent plein temps, cela représente 190 postes contre 182 l'an dernier. Notre taux de rotation (arrivées/départs) se situe à 17,9 % (18,5 % en 2021), il reste, une fois de plus, en-dessous de la moyenne cantonale. Ce qui montre que nous pouvons compter sur du personnel ayant une grande expérience professionnelle, la moyenne d'âge étant située à 43 ans. Le taux d'absentéisme a diminué (8,3 % contre 9,2 % en 2021). La moyenne cantonale est estimée à 10 %.

En 2022, le colloque annuel a à nouveau pu avoir lieu. Il s'est tenu le 22 novembre à Corcelles et a réuni pas loin de 100 participantes et participants. Des thèmes comme l'après-Covid, l'impact de la gestion des heures, le développement durable ou l'anticipation de la crise énergétique y ont été abordés avec passion et intérêt.

Enfin, le déménagement du CMS de Payerne de la Grand'Rue 19 à la Rue des Rammes 11 a eu lieu début septembre.

Pour obtenir des informations supplémentaires, le rapport annuel ABSMAD est disponible sur le site www.absmad.ch.

Edouard Noverraz, Municipal

ARAS

Exercice 2022

Sonia Costas-Renz a repris le poste de Directrice de l'ARAS Broye-Vully dès le 1^{er} octobre 2022. Avant cette date, elle a travaillé comme adjointe de direction et responsable du CSR durant 13 ans aux côtés de Monsieur Berther. Elle relève, avec professionnalisme et efficacité, ce défi et s'investit pleinement dans cette nouvelle fonction. Naturellement, elle bénéficie de la pleine confiance du Comité de direction qui l'a nommée à ce poste.

Bienvenue à Mélanie Progin Liatti qui a repris le poste d'adjointe de direction et responsable du CSR depuis le 1^{er} mai 2022.

L'année 2022 a été marquée par la mise en production de la nouvelle application informatique KIBE pour l'unité de la Petite enfance. Revoir les processus de travail, ainsi que former les membres du personnel à l'interne et dans les structures d'accueil de la petite enfance, en plus de coordonner les flux d'informations, les structures d'accueil de la petite enfance et les parents a été un travail qui a demandé une implication et un investissement importants du personnel de ce secteur de l'ARAS. Il faut relever les efforts qui ont permis à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de s'approprier ce nouvel outil de travail indispensable. Un remerciement tout particulier à Samuel Crudo, responsable de l'unité de la Petite enfance, qui a mené ce projet avec beaucoup d'enthousiasme et de professionnalisme.

Le Conseil intercommunal

La séance du 21 juin 2022 s'est déroulée à la Grande Salle communale de Corcelles-près-Payerne.

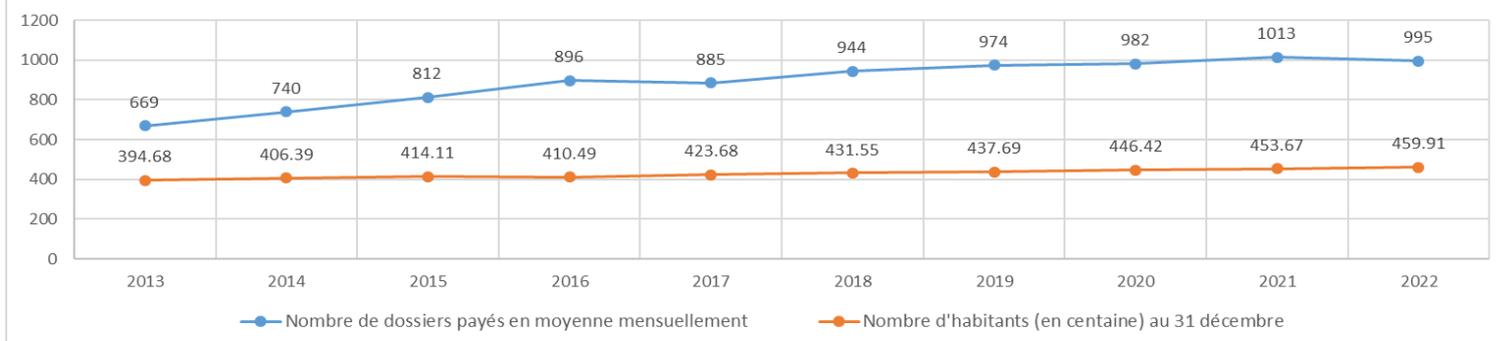
Les séances du CoDir et leurs principales thématiques

Au cours des 6 séances qu'il a tenu sur l'année, le Comité de direction a principalement traité les thèmes suivants :

- financement du CSR par rapport au Revenu d'Insertion (RI) ;
- financement des AAS et des AFJ par les communes ;
- financement des AAS pour le travail lié aux CRD / PC Familles ;
- questions de personnel pour le CSR, les AAS, le CRD et l'Accueil familial de jour ;
- projet de nouveaux locaux pour le CSR, l'AAS et la Petite enfance ;
- projet de création de places en crèche pour les familles au RI ;
- rénovation des locaux de l'AAS d'Avenches ;
- modification des statuts et du règlement du personnel de l'ARAS ;
- indexation des salaires pour 2023 ;
- formation continue du personnel.

Dossiers mensuels

Relation entre la croissance du nombre de dossiers payés en moyenne mensuelle et la croissance démographique de la région Broye-Vully

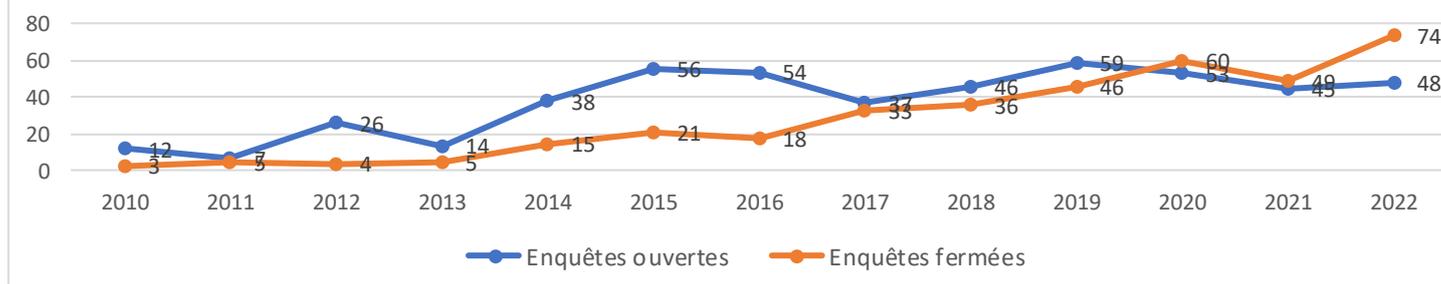


Enquêtes de terrain

Les enquêtrices et enquêteurs complètent notre infrastructure de contrôle administratif et prennent en charge, sur mandat de la Direction, des enquêtes qui nécessitent une intervention de terrain impossible à réaliser par le personnel administratif.

Le secteur des enquêtes représente 3 collaborateurs ayant un équivalent plein temps de 1,4 poste de travail d'enquêteurs et 0,2 d'assistante administrative.

Enquêtes ouvertes et fermées



La personne qui enquête doit impérativement travailler dans un cadre légal fixé par la Loi sur l'action sociale (LASV) et son Règlement d'application (RLASV) qui respecte la vie privée des personnes sous enquête.

En cas de nécessité (technique, sécurité, visite domiciliaire, complexité du dossier, audition, etc.), l'enquêtrice ou l'enquêteur peut travailler en tandem en faisant appel à une ou un collègue désigné.

La formation spécifique et son expérience lui permettent de mener à terme des filatures, des surveillances, des recherches aux niveaux bancaires, assurances sociales, employeurs, informatiques, etc. Il est nécessaire de collaborer avec les divers organes internes, communaux, cantonaux ou tiers susceptibles de détenir des informations.

Une enquête peut comporter plusieurs types de fraudes, ci-après les 7 types de fraudes pour lesquelles une enquête a été réalisée entre 2010 et 2022.

La somme totale des indus découverts par le secteur des enquêtes s'élève à Fr. 337'741.80 pour l'année 2022 pour 20 dossiers. 54 enquêtes ont été conclues sans indu.

En plus des enquêtes habituelles comptabilisées dans les statistiques, les enquêtrices et enquêteurs effectuent des recherches rapides avant l'ouverture de certains dossiers ou en cours de suivi lorsque les situations paraissent peu claires.

Types de fraudes



Finances

Les comptes de l'ARAS Broye-Vully comportent un chapitre (7130) consacré spécifiquement au secteur des assurances sociales. Comme indiqué lors de l'assemblée intercommunale, les Agences d'Assurances Sociales sont entièrement financées par le Canton depuis 2022.

Un nouveau chapitre dédié au CRD (7135) a été ouvert, il est également entièrement subventionné par le Canton.

Le tableau ci-après permet de se rendre compte de la diversité, de la complexité et de l'importance en nombre de l'activité des AAS.

Types de demandes, de prestations ou d'affiliations	Avenches	Payerne	Lucens	Moudon	Total
Demandes de rentes AVS + impotence + futures rentes	37	93	76	62	268
Demandes AI pour adultes et mineurs	0	5	6	3	14
Demandes et Révisions Allocations Familiales	39	105	47	57	248
Demandes d'allocations de maternité	14	25	19	20	78
Demandes de Prestations Complémentaires AVS/AI	57	124	71	78	330
Révisions de Prestations Complémentaires AVS/AI	78	100	63	56	297
Remboursements frais de guérison PC AVS/AI	1'079	2'495	1'289	1'319	6'182
Demandes de Rente Pont	3	8	3	14	28
Révision Rente Pont	0	0	1	0	1
Information, contrôle et affiliations, dénonciations AVS	75	483	275	273	1'106
Autres AVS (splitting/APG/Bonif/remise)	24	92	86	102	304
Annonces de mutations diverses à la Caisse	306	621	517	546	1'990
Demandes de subside Lavlamal (y compris par internet)	256	426	244	319	1'245
Révisions de subside Lavlamal	4	14	7	136	169
Contrôles affiliation et dénonciation LAVAMal	241	481	204	264	1'190

Structure de coordination de l'accueil familial de jour

Effectif des AMF (Accueillantes en Milieu Familial)

Les AMF nouvellement autorisées sont mises au bénéfice d'une autorisation provisoire d'une durée de 18 mois. Durant cette période, elles doivent suivre le cours de la Communauté d'Intérêt pour l'Accueil Familial de Jour (CIAFJ) « préparation à l'activité d'accueillante en milieu familial ». Cette formation de 24 heures, répartie sur 9 soirées, aborde différents thèmes tels que : rythmes et besoins de l'enfant, prévention des accidents, approche de la maltraitance, valeurs éducatives et modes de vies différents, etc. Cette formation permet aux nouvelles accueillantes de bien appréhender leur rôle et leur place par rapport à l'enfant et à sa famille. En juillet 2022, 3 de nos accueillantes en milieu familial ont obtenu leur diplôme de la CIAFJ. BRAVO à elles !

Dès qu'une AMF a suivi le cours de base, notre coordinatrice la contacte pour faire le point sur les gardes qu'elle a déjà accomplies et, si tout est satisfaisant, elle reçoit alors une autorisation valable pour une durée de 5 ans. Chaque autorisation précise le nombre d'enfants pouvant être accueillis simultanément par l'AMF. Les communes de domicile des accueillantes reçoivent une copie des autorisations.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site ww.arasbroyevully.ch.

Edouard Noverraz, Municipal